

## Réunion du 12 janvier 2017 de présentation par le ministère de la transposition de PPCR aux corps de l'enseignement supérieur et de la recherche

### Déclaration du SNPREES-FO et de SupAutonome-FO

Le SNPREES-FO et SupAutonome-FO remercient le ministère de les avoir invités à cette réunion de présentation de la transposition de PPCR aux corps de catégorie A de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nos organisations rappellent tout d'abord que notre fédération de fonctionnaires, la FGF-FO, n'a pas signé le protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations ou PPCR. Avec la FGF-FO et la FNEC FP-FO, nous condamnons le passage en force du gouvernement qui a décidé d'appliquer ce protocole minoritaire.

En effet PPCR, déjà en application pour les personnels de catégorie B et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les personnels de catégorie C, ne répond en rien aux attentes des personnels, les rattrapages minimaux étant en grande partie payés par la fin des échelons accélérés. Les pertes de pouvoir d'achat liées à la chute de la valeur du point d'indice et à l'augmentation des prélèvements pour les retraites ne sont en aucun cas rattrapés et nous condamnons l'introduction, pour les corps de catégorie A, de grades fonctionnels accessibles à une minorité de personnels.

De plus, pour les enseignants de statut premier et second degrés, PPCR signifie une attaque contre leur statut avec l'introduction d'une évaluation fondée sur des entretiens à l'image de ce qui existe pour les personnels BIATSS et ITA. Cette réforme va permettre d'évaluer les enseignants suivant leur degré d'adhésion à la mise en œuvre des politiques ministérielles.

Elle va de concert avec la mise en place du suivi de carrière des enseignants-chercheurs, qui a pour but de rendre les enseignants-chercheurs dépendant de la hiérarchie de leur établissement, ce qui remet en cause leur indépendance et les libertés académiques, pourtant fondements de leur statut.

PPCR va également de pair avec le RIFSEEP que le ministère veut imposer aux BIATSS et aux ITA. La résistance des personnels a abouti à ce qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le RIFSEEP n'est toujours pas appliqué pour la majorité des agents de la fonction publique. Le décret et l'arrêté du 27 décembre sur le RIFSEEP, qui repoussent l'application pour les ITRF, les ITA et les personnels de bibliothèques au 1<sup>er</sup> septembre 2017, est un encouragement pour demander et obtenir l'abandon définitif du passage au RIFSEEP, que nous ne voulons toujours pas.

Concernant l'ordre du jour de cette réunion, le SNPREES-FO et SupAutonome-FO s'étonnent de l'absence des corps de professeurs des universités et de directeurs de recherche.

Enfin, Force Ouvrière ne peut que déplorer le fait que le ministère ait choisi de faire une présentation de décisions déjà prises et non d'ouvrir des discussions. Le SNPREES-FO et SupAutonome-FO considèrent comme dangereux pour la démocratie que, comme sur les autres dossiers et notamment celui de la réforme des masters, le gouvernement décide seul ou avec des interlocuteurs qu'il choisit.